



Déclaration de sinistre

Le dispositif d'indemnisation des dommages causés par des catastrophes est issu de la loi du 13 juillet 1982. L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur leurs biens faisant l'objet de contrats d'assurance, dès lors que les dégâts matériels directs subis ont eu pour cause déterminante l'effet de ce phénomène naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pas pu être prises.

Le présent formulaire permet à la collectivité de compléter le Cerfa 13669*01.

DECLARANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

SINISTRE :

Date :

Adresse du sinistre (si différente) :

N° parcelle cadastrale (si connue) :

CATEGORIE DE SINISTRE / BIENS ENDOMMAGES :

- Particulier : Maison individuelle ou Appartement
 Artisan, commerçant ou industriel
 Bâtiments publics
 Infrastructures
 Bâtiments agricoles ou cheptel
 Autres (préciser) :

PRINCIPAUX DOMMAGES CONSTATES :

- Inondations de caves, d'habitations ou de locaux professionnels
 Habitations détruites ou endommagées
 Autres dommages (préciser la nature) :

EVALUATION SOMMAIRE DES PERTES :

Signature :